

Image not found or type unknown



Droit de garde adoslescent

Par **veronikamars**, le **01/03/2016** à **09:52**

Bonjour,rnrnje vis à ce jour avec mon conjoint et sa fille de 15 ans, nous venons d'apprendre que mon conjoint à une leucemie si il lui arrivait quelque chose comment se passe la garde de sa fille, sachant qu'elle ne veut pas retourner vivre chez sa mere (qui a aussi un cancer) et qu'elle veut rester avec moi.rnrnMerci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **01/03/2016** à **13:48**

Bonjour, la garde passe d'un parent à l'autre parent. Vous pouvez prévoir un accord amiable entre vous quatre et le faire entériner par le juge, cordialement